

**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration
des 20 novembre et 3 décembre 2024**

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

**DA 394 – 24.11 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À
L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Séance du 20 novembre 2024

Le Président (LE CENTRE-VL) s'interroge sur l'augmentation des effectifs. M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, précise qu'il correspond à 11,55 équivalents plein temps.

Le Président (LE CENTRE-VL) s'interroge à nouveau sur les possibilités qu'ont les Conseillers municipaux de demander des fonds supplémentaires pour d'éventuels projets. M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, rappelle les règles budgétaires et la latitude des Conseillers municipaux, c'est-à-dire le devoir de compenser tout ajout en diminuant une ligne budgétaire du même montant par le dépôt d'un amendement.

La discussion porte également sur les amortissements complémentaires budgétés. Ces montants auraient pu être mis sur d'autres lignes, mais ils permettent de réduire les charges des prochains budgets et d'assurer un équilibre budgétaire face aux grandes fluctuations de revenus fiscaux entre les années 2024 (énorme hausse de revenus) et suivantes (forte baisse).

Mme DE LA OLIVA, Cheffe du service des finances, présente quelques chiffres estimatifs sur une éventuelle baisse du centime additionnel. Toute baisse d'un centime correspond à environ CHF 2 mios de revenus fiscaux en moins, sans compter les répercussions dans le système péréquatif. L'exemple d'une famille de classe moyenne avec deux enfants est donné, pour un centime additionnel baissé d'un point : moins CHF 67.00 par an d'impôts pour cette famille.

Les Secrétaire généraux expliquent que Vernier, contrairement à d'autres communes comparables, ne bénéficie pas de revenus fiscaux très élevés, notamment en provenance des personnes morales ; la structure budgétaire, en termes de revenus, est stable, mais ne permet pas d'envisager une baisse significative du centime additionnel. Sans la situation exceptionnelle et très momentanée (énorme augmentation de revenus fiscaux), il aurait fallu faire des coupes drastiques (par exemple, renoncer à la rénovation d'écoles ou à l'ouverture de crèches). La baisse d'impôts cantonale attendue (votation du 24 novembre 2024) engendrerait une perte de revenus de CHF 6 mios selon les dernières prévisions fiscales reçues de l'Administration cantonale il y a trois semaines. C'est une gageure, année après année, de présenter un budget à l'équilibre.

Séance du 3 décembre 2024

Le Président (LE CENTRE-VL) aimerait connaître les recettes fiscales apportées par l'installation d'un établissement bancaire. Le Conseil administratif ne peut y répondre en raison du secret fiscal. La difficulté d'accès aux données fiscales pour les communes est regrettée, le Service des finances en étant réduit aux projections et sa tâche fortement compliquée.

Un commissaire (UDC) présente plusieurs amendements.

Amendement n° 1 : diminution de CHF 10'000.00 des salaires du personnel du Service des finances. M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, explique que plusieurs services se trouvent à la limite en termes d'effectifs. Au Service des finances, la Commune est très largement en-dessous de l'effectif de communes comparables comme Lancy ou Meyrin.

L'amendement n° 1 est refusé par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR), 2 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX et 1 UDC) et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE et 1 MCG).

Amendement n° 2 : diminution de CHF 252'364.00 des salaires du personnel du Service de l'enfance. M. RUETTIMANN, Secrétaire général adjoint, explique qu'il n'y a pas d'augmentation, mais simplement transfert de rubrique comptable. L'amendement est retiré.

Amendement n° 3 : augmentation de CHF 5'000 des subventions aux sportifs individuels, en contrepartie de laquelle la promotion à l'intégration subirait une diminution du même montant.

M. STAUB, Maire, rappelle que le fonds pour les subventions aux sportifs individuels a été quasiment doublé en 2024 et aimerait d'abord voir les fruits de cette augmentation ; il mentionne par ailleurs que le soutien aux sportifs d'élite est de compétence cantonale. Il précise encore que l'augmentation de la promotion de l'intégration (CHF 15'143.00) est allouée aux cours de français pendant l'été, qui sont très appréciés.

L'amendement n° 3 est refusé par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S et 1 PLR), 3 OUI (2 MCG et 1 UDC) et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE et 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

Amendement n° 4 : diminution de CHF 289'305.00 pour les Correspondants de nuit.

Le commissaire (UDC) regrette que ceux-ci n'aient pas de pouvoir coercitif.

M. STAUB, Maire, souligne l'évolution positive de leur action et rappelle que plusieurs communes ont instauré ce système dernièrement.

L'amendement n° 4 est refusé par 7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE et 1 PLR), 2 OUI (1 MCG et 1 UDC) et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX et 1 MCG).

Plusieurs coupes dans le budget sont mentionnées par un commissaire (MCG) : suppression de la taxe sur les chiens, baisse du centime additionnel, suppression de l'indemnité de fin de fonction des Conseillers administratifs. Concernant la taxe sur les chiens, le commissaire ne connaissant ni le montant ni la ligne budgétaire, Mme DE LA OLIVA précise qu'elle correspond à un montant de CHF 50'000.00 ; en complément, le commissaire (MCG) souhaite une réduction d'autant des indemnités de fin de fonction des Conseillers administratifs. Sur ce dernier point, M. STAUB, Maire, rappelle qu'une loi a été votée par le Grand Conseil et que le Conseil administratif a inscrit le montant minimum légal exigé. Les amendements évoqués par le commissaire MCG n'étant pas prêts, ils ne sont pas déposés.

Le Président (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) et un commissaire (MCG) envisagent de déposer des amendements en séance plénière plutôt que pendant cette commission, prévue pourtant à cet effet, comme le rappelle lui-même le Président (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

La DA 394 – 24.11, Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR et 1 ALTERNATIVE) et 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG et 1 UDC).